

11) **Prénoms** Epoux ou Père
Romain Antoine Julien
Nom PANTHU

Né ¹⁴⁾ le 24 octobre 1991
à 13 heures 35 mn
à Sainte-Catherine (62)

Fils ¹⁴⁾ de ¹⁵⁾ Jean-Luc PANTHU
et de ¹⁵⁾ Martine Elisabeth Ghislaine HEYSEN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 351
le ¹⁶⁾ 15 Septembre 2020

Mentions marginales ¹⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau 



Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré ¹⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales ¹⁹⁾

11) **Prénoms** Epouse ou Mère
Gurmou
Nom MAGASSA

Né ¹⁴⁾ le 20 novembre 1993
à 04 heures 20
à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis)

Fille ¹⁴⁾ de ¹⁵⁾ Lamine
MAGASSA
et de ¹⁵⁾ Sira
TOUKKARR

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 638
le ¹⁶⁾ 09 octobre 2020

Mentions marginales ²⁰⁾



le _____ heures _____

L'officier de l'état civil
Sceau

- (11) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »
(12) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie, ..., 2^{re} partie, ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partie de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration concernant ma date du ... »
(13) Écrire selon le cas « Né » ou « Née »
(14) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille »

(15) Prénoms et NOM des Parents

(16) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(17) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(18) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..., par Me ..., notaire à ... »

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 923
Le 07 Septembre 2020

04 heures 25

est née(e)⁽²⁾ Lya, écartine PANTHU MAGASSA
(1^{ère} partie: PANTHU 2^{nde} partie: MAGASSA)
Suivant déclaration conjointe du 09
Septembre 2020.

du sexe féminin à Arçay
(Essonnes)

reconnu(e)⁽⁴⁾ dans l'acte par son père.

Délivré conforme aux registres, le 09 Septembre 2020
Mentions marginales⁽⁵⁾



Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...
(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du » et/ou « 1^{ère} partie 2^{nde} partie » en cas de double nom de famille
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de l'acte de naissance n° de l'acte de naissance »
(4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire « par » prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance
(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

(1) Inscrire les Prénom et NOM du défunt.

(2) Faire, selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait